

Compte Rendu de la CDA

du 23/11/2015

Présents : Patrick GAUTIER, Georges BOITEAU, Bernard DAMMANN, Hugues GAMPER, Michel AUDOUARD, Alain LEMBERT, Geoffroy LEMBERT, Nicolas MARY, Ludovic GLAZIOU.

Excusés : 0

Absents : 0

Patrick débute la réunion par quelques remarques : (19h30 à 20h00)

- Rappel des règles en cas d'absence d'arbitre. Si le règlement n'est pas respecté, amende financière + match perdu pour les 2 équipes. Un courrier sera envoyé aux clubs pour rappeler une nouvelle fois les textes règlementaires qui régissent cette situation.

- Les JAJ (Juge Arbitre Jeune) ne vont pas sur I-hand ni pour remplir leurs disponibilités ni pour consulter leurs désignations, ce qui pose problème si l'ARC ou le Président du club ne les prévient pas. Voir avec les ARC pour leurs mots de passe.

- Il est préférable et indispensable de désigner des JAJ sur les rencontres de jeunes y compris pour la catégorie « Jeunes Masculins ».

De 20h00 à 22h05 nous procédons aux désignations pour les rencontres jusqu'à Noël.

Pause de 10 minutes.

Questions diverses à partir de 22h15 :

- Ludovic interroge au sujet d'une personne présente en même temps sur 2 feuilles de match et en 2 lieux différents.... Réponse de Patrick : c'est à l'arbitre de bien vérifier l'identité du responsable de salle qui doit porter un signe distinctif et des secrétaires et chronométreurs et il précise que chaque capitaine doit porter son brassard.

- Ludovic s'insurge sur les réactions de certains Présidents de clubs qui sont passés outre la décision du Président du CD17 au sujet de la journée du 14/11... Réponse de Michel : Il y a eu malheureusement une confusion entre le mail envoyé par la ligue et ceux adressés par lui-même. Le dernier venant du Comité, celui-ci aurait dû être respecté. Michel a rappelé que **la décision finale en ce qui concerne les compétitions départementales revient au Président du CD17**. Pour cette journée là, il n'y aura pas de forfaits ni d'amendes et toutes les rencontres auront lieu sur les dates imposées par le Comité.

- Nicolas pose la question de l'âge des JAJ et de la catégorie dans laquelle ils peuvent arbitrer... Réponses de Patrick et Michel : Un JAJ doit arbitrer de préférence sur des catégories inférieures à sa catégorie d'âge mais un bon JAJ peut arbitrer également dans sa catégorie d'âge voir plus.

Fin de la réunion à 23h10 suivie d'un succulent repas préparé par Patrick avec un plat « spécial » pour Michel qu'il a plus qu'apprécié et qui lui a rappelé ses bons souvenirs d'enfance ... Heureux et satisfait, et oui, il l'a été !

Prochaine réunion de la CDA le MARDI 29/12/2015 à 19h30.

Le secrétaire de la Commission

Hugues GAMPER

Le Président de la CDA

Patrick GAUTIER